*Document valable pour l'année scolaire **2026-2027**.*

Charte

Relation Ecole Entreprises – Agglo Pays d'Issoire

V1

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

20, rue de la Liberté

BP 90162

63504 ISSOIRE

Tél : 04 15 62 20 00

Table des matières

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS 2
B. ENGAGEMENTS DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE 3
1. Coordination du dispositif 3
2. Suivi et évaluation 3
3. Engagements envers les établissements 3
C. ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES 3
1. Préparation obligatoire de la séance 3
2. Production et évaluation en fin d'intervention 4
3. Respect du calendrier et des intervenants 4
D. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 5
1. Calendrier d'application 5
2. Critères d'évaluations 5
E. CONTACT ET SUIVI 5
SIGNATURES 5

La présente charte a pour objectif de formaliser les engagements réciproques des **établissements scolaires** participant au dispositif de relation école-entreprise, et de **l'Agglo Pays d'Issoire**. Ce dispositif vise à renforcer les liens entre le monde éducatif et le tissu économique local, en garantissant une **mise en œuvre qualitative** des interventions en milieu scolaire.

L'Agglo Pays d'Issoire assure l'**organisation, la coordination et le suivi** du programme, tandis que les établissements conservent la responsabilité pédagogique pour en assurer l'efficacité. L'entreprise, quant à elle, se devra de garantir la qualité et la neutralité de son intervention.

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Ce programme de "**Relation Ecole Entreprises**" a été conçu par l'Agglo Pays d'Issoire pour fédérer collèges et lycées autour d'interventions courtes (1 à 2h), interactives et ludiques, animées par des professionnels directement en classe. Cette approche, sans déplacement des élèves se veut ouvrir les horizons des jeunes aux opportunités de leur territoire.

En effet, ce dispositif vise à **faire découvrir les métiers locaux et les perspectives professionnelles** aux élèves de **5e et 2nde,** tout en **facilitant les échanges entre jeunes et professionnels**. Il s'agit également de **valoriser les entreprises du territoire et leurs savoir-faire**, ainsi que d'**accompagner l'orientation des élèves via des témoignages concrets.**

Par ce dispositif, les établissements scolaires et l'Agglo Pays d'Issoire montre leur engagement à :

- **Éclairer l'orientation des élèves en leur faisant découvrir les métiers locaux et les opportunités professionnelles du territoire.**
- **Renforcer les liens entre le monde éducatif et le monde économique, pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes.**
- **Valoriser les savoir-faire des entreprises du territoire et inspirer les élèves par des échanges concrets avec des professionnels.**
- **Garantir un programme qualitatif, préparé, interactif et évalué, pour un impact pédagogique maximal.**

B. ENGAGEMENTS DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

1. Coordination du dispositif

- **Organisation** : Planification des interventions en collaboration avec les établissements et les entreprises partenaires.
- **Sélection des intervenants** : Chercher les entreprises adéquates pour les interventions demandées et transmettre des propositions à l'établissement dès que possible. Le cas échéant informé l'établissement que la recherche est toujours en cours pour répondre à ses attentes.
- **Support logistique** : Mise à disposition des outils nécessaires (fiche-guide, programme, fiche d'évaluation, etc.).

2. Suivi et évaluation

- **Collecte des retours** : Centralisation des évaluations transmises par les établissements.
- **Amélioration continue** : Analyse des retours pour ajuster le dispositif et proposer des axes d'amélioration.
- **Communication** : Information régulière des établissements sur l'avancement du programme et les éventuels ajustements.

3. Engagements envers les établissements

- **Transparence** : Assurer un suivi auprès de l'établissement de la bonne réalisation des interventions engagées. Informer l'établissement dans les plus brefs délais en cas de changements ou d'imprévus.
- **Accompagnement** : Proposer un **appui méthodologique** aux enseignants référents pour la mise en œuvre des séances.
- **Flexibilité** : Adapter le dispositif en fonction des **contraintes et besoins spécifiques** des établissements, dans la mesure du possible.
- **Communication** : Valoriser la démarche sur les réseaux sociaux

C. ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

1. Préparer chaque intervention avec soin

Pour que chaque séance soit **efficace et enrichissante**, l'établissement s'accorde à :

- **Sensibiliser les élèves** en amont sur l'objet de l'intervention, le cadre du dispositif Agglo Pays d'Issoire, et les attentes en termes de comportement et de participation. Un travail préparatoire pourra être effectué en classe (recherche, lecture, préparation de questions) si l'enseignant le juge pertinent.
- Désigner un référent par classe (enseignant ou personnel encadrant) pour :

 - Assurer le lien avec l'entreprise,
 - Réaliser le rendez-vous préalable en présentiel nécessaire pour organiser la séance (une fiche guide sera mise à disposition pour structurer cet échange).

- Mettre à disposition d'un espace adapté (salle équipée, matériel nécessaire, accès aux outils numériques si besoin) conformément à ce qui a été convenu avec l'entreprise lors du rendez-vous préparatoire.
- Respecter le calendrier et les contenus validés par l'Agglo Pays d'Issoire, et clarifier les attentes aux entreprises pour qu'elles adaptent leur intervention en conséquence.

2. Evaluer pour progresser

- Prévoir la production d'un livrable avec les élèves (compte-rendu, présentation, projet, etc.) en lien avec l'intervention, selon les modalités définies lors du rendez-vous préparatoire avec l'entreprise.
- Evaluer chaque intervention :
 - Remplir une fiche d'évaluation fournie par l'Agglo Pays d'Issoire et transmettre un retour qualitatif sous 15 jours après l'intervention.
 - Effectuer un bilan auprès des élèves concernant l'intervention via un questionnaire transmis par l'Agglo Pays d'Issoire (lien informatique).
 - Participer aux réunions de bilan organisées par l'Agglo Pays d'Issoire pour partager les retours et les bonnes pratiques.
- **Approfondir si possible** : l'établissement peut prévoir avec l'entreprise un temps de visite en complément de l'intervention pour renforcer l'impact pédagogique.

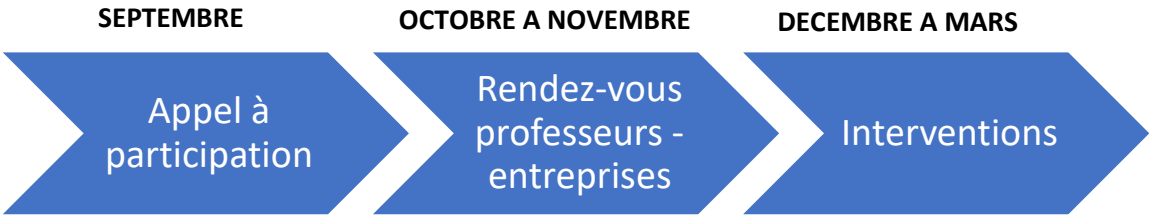
3. Respecter le cadre et les acteurs

- Informer l'Agglo Pays d'Issoire de toute confirmation de séance avec une entreprise en renvoyant la fiche-guide co-remplie lors du rendez-vous préparatoire
- Respecter les horaires convenus pour les séances, tels que planifiés par l'Agglo Pays d'Issoire.
- Signaler toute annulation ou report à l'Agglo Pays d'Issoire au moins 48h à l'avance (sauf cas de force majeure).
- Garantir un accueil chaleureux et professionnel des intervenants, pour favoriser un climat de confiance et d'échanges constructifs.

*Document valable pour l'année scolaire **2026-2027**.*

D. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

1. Calendrier d'application



2. Critères d'évaluations

Critère	Indicateurs	Responsable
Qualité pédagogique	**Pertinence des contenus, adaptation au public**	**Agglo Pays d'Issoire + Enseignants**
Participation des élèves	**Taux d'implication, qualité des productions**	**Référent établissement**
Respect des engagements	**Ponctualité, respect du programme**	**Agglo Pays d'Issoire**
Impact global	**Retours qualitatifs, satisfaction**	**Agglo Pays d'Issoire**

E. CONTACT ET SUIVI

Pour toute question ou demande en lien avec ce programme de relation école-entreprise :

- **Email** : emploi.formation@capissoire.fr
- **Téléphone** : 04.73.55.94.56.

SIGNATURES

Le ……/……./…… à ……

En signant cette charte, nous nous engageons à respecter ces valeurs et ces engagements pour offrir aux élèves une expérience enrichissante et qualitative.

Indiquez NOM Prénom précédé de la mention « Lu et approuvé » :

Pour l'Agglo Pays d'Issoire,	Pour l'établissement,
Le Président BARRAUD Bertrand	Le chef d'établissement

A l'issue de la signature de ces deux parties, les enseignants référents attestent avoir pris connaissance de la présente charte. Une classe sans professeur référent nommé sur cette charte ne sera pas éligible au programme.

*Document valable pour l'année scolaire **2026-2027**.*

Le professeur référent de la classe ……..	Le professeur référent de la classe ……..	Le professeur référent de la classe ……..
M./Mme …… ……	M./Mme …… ……	M./Mme …… ……
Le professeur référent de la classe ……..	Le professeur référent de la classe ……..	Le professeur référent de la classe ……..
M./Mme …… ……	M./Mme …… ……	M./Mme …… ……

En cas de litige ou de non-respect des engagements, un dialogue sera engagé entre l'établissement et l'Agglo Pays d'Issoire pour trouver une solution adaptée.